

Secrétaire de section
Christophe IMBERT : 06.61.69.53.59

Non à la modification de la 16 h 45 et de la spéciale samedi

Jeudi 15 avril, la Direction locale recevait les organisations syndicales en plénière pour leur présenter les nouveaux rythmes de travail de la 16h45 et de la spéciale samedi.

■ BRIGADE 16h45/23h30

Travaillant actuellement du lundi au vendredi, cette brigade serait amenée à évoluer vers un régime de travail basé sur deux semaines. La première : du lundi au vendredi et la seconde : du mardi au samedi. La prise de service actuellement à 16h45 serait retardée de 15 minutes et décalerait de fait la fin de service. En clair, la future vacation serait de 17h à 23h45.

Pour la CFTD : Aucune 17/24 ne travaille actuellement les week-ends. C'est d'ailleurs pour cela que les agents qui y sont affectés l'ont choisie. Leur imposer de travailler le samedi impacterait fortement leur vie personnelle. De même, retarder leur prise de service d'un quart d'heure ne sera pas sans conséquence. Pour ceux qui utilisent les transports en commun, ce sera augmenter le risque de ne pas avoir de transport en fin de soirée pour rentrer chez eux.

■ BRIGADE SPECIALE SAMEDI

Actuellement la brigade « spéciale samedi » travaille de 13h à 21h30 en semaine et de 14h à 23h le samedi. L'organisation du cycle de travail est basée selon le choix des agents :

- soit sur une semaine fixe avec repos les mercredis, jeudis et dimanches.
- soit sur 2 semaines avec repos la 1^{ère} semaine dimanche, lundi et mardi et la seconde semaine mercredi, jeudi et dimanche.

La future organisation leur imposera de travailler de 17h à 1h07 en semaine et de 14h à 23h le samedi. L'organisation des cycles de travail restera inchangée pour les jours de repos.

Pour la CFTD : Contrairement à ce que pense la Direction locale, les agents qui s'étaient portés volontaires pour ce régime de travail, l'avait fait pour les repos mais aussi pour les horaires.

Imposer aux agents de cette brigade de basculer sur des horaires de 17/24 dégradera fortement leur vie personnelle. De même, proposer des fins de service à 1h07 alors qu'on sait pertinemment qu'il n'y a, à cette heure là, plus de transport, est une aberration. Même si l'hypothèse de mettre en place une navette supplémentaire via le Noctanbus a été évoquée. Vous conviendrez que cela impose fortement d'utiliser son véhicule personnel. Le pire, c'est que cela aurait été sur les propres deniers des agents. En effet la mesure qui prenait en charge une partie des frais de transport pour tout agent travaillant tout ou partie de sa vacation sur des horaires de 21h à 6h devait se terminer le 30 juin 2010.

Lors de cette audience, la CFDT a interpellé la Direction locale sur le sujet. Nous lui avons remis notre pétition forte de vos 253 signatures. Et bonne nouvelle, celle-ci s'engage à ce que cette mesure perdure dans le temps... En revanche, elle refuse de l'étendre à l'ensemble des agents de la PIC. Mais nous continuerons le combat...

■ EN CONCLUSION

Pour justifier le fait de modifier l'organisation de ces deux brigades, la Direction locale nous indique qu'elle envisage de récupérer du trafic supplémentaire afin de conserver les emplois sur la PIC. Oui nous avons bien dit « envisage » ce qui veut dire que rien n'est fait. Et dans l'hypothèse où cela se ferait nous ne savons de toute façon pas combien de plus seraient récupérés ni leurs provenances.

De même, la Direction locale nous indique qu'elle n'envisage pas de modification des autres régimes de travail tant de nuit que de jour. Pourtant, il lui est difficile de dire si le périmètre de la PIC sera le même dans les prochains mois. Les choses bougent tellement vite que personne ne peut l'affirmer à 100%.

Vous comprendrez donc que vous êtes tous concernés. Que vous soyez en 16h45, en spéciale samedi ou sur une autre brigade. Si vous n'êtes pas touchés aujourd'hui, rien ne peut garantir que vous ne le soyez pas dans les prochains mois.

La CFDT a contacté les autres organisations syndicales pour une rencontre en intersyndicale. Le but est de décider rapidement et unitairement d'un rapport de force capable de peser sur ces décisions de modification de la 16h45 et de la spéciale samedi.